

Marc Jammet
Conseiller municipal de Mantes la Jolie
31 rue Pierre Curie
78200 Mantes la Jolie

à

Francine Carrières
Rédactrice en Chef du Courrier de Mantes
8, Place de la République
78200 Mantes la Jolie.

Mantes la Jolie, le 25 novembre 2009.

Madame la Rédactrice en Chef,

La lecture de l'article du Courrier de Mantes de ce jour relatant la réunion du Conseil municipal du 23 novembre me laisse perplexe.

Il émet un jugement négatif sur mon intervention sans la citer et délivre un satisfecit à deux autres élus "s'appuyant sur des points précis pour manifester leur désapprobation" (*augmentation de 1% des impôts locaux*).

Je cite le paragraphe qui me concerne: "Marc Jammet (*PCF*) et Guillaume Quévarec (*PS*) se sont un peu éparpillés dans leurs interventions dépassant le simple cadre du budget".

J'ai toujours respecté l'opinion que pouvait avoir un journaliste et sa liberté de l'écrire. Et mon but ici n'est pas de la remettre en cause. Mais je pense qu'il aurait été bon, tout au moins, d'informer vos lecteurs des points abordés par ces deux élus.

- Ainsi Guillaume Quévarec et moi-même avons proposé d'annuler le dispositif de vidéosurveillance sur la voie publique qui va coûter plus cher à la commune que ce qui ne lui rapportera la hausse des impôts annoncée par le maire.
- Ainsi, ais-je proposé que le plan de fermetures des écoles (*il est budgété 1,4 millions d'euros pour la restructuration des écoles Monet, Vilmorin, Lavandes, Pervenches*) soit retiré.

Un journaliste peut estimer que ces propositions dépassent le simple cadre du budget (*en fait, il s'agissait du débat sur les orientations budgétaires qui précède l'établissement du budget lui-même*), c'est son droit. On peut estimer également qu'un débat sur le budget doit évoquer les orientations prises par la Ville avant que le budget municipal en établisse la possibilité financière. C'est mon cas. Et je pense que cette opinion est tout aussi respectable qu'une autre.

Enfin, je m'étonne que la partie de mon intervention relative à l'augmentation des impôts locaux n'ait pas été relevée alors que je dénonçais la présentation fallacieuse du maire qui laissait penser à une baisse très inférieure (1%) à la réalité qu'elle va recouvrir (**plus de 7%**). Je précise que, lors de ce conseil et à ce sujet, j'ai été le seul élu qui, après avoir étudié sérieusement les documents remis, a annoncé la réalité de cette hausse.

C'est la raison pour laquelle, Madame la Rédactrice en Chef, je me permets - en tant que lecteur assidu du Courrier de Mantes - de vous faire part de ces quelques remarques.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rédactrice en Chef, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Marc Jammet